

Décision Générale colonial

Décision n° n°2 divers

n°2

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 novembre 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

M. Dupont, commis des douanes, est chargé de la traduction des documents écrits où anglais, H recevra à ce tre l'allocation de 300 francs par ati prevue a budget